



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE

Interdiction de pénétrer dans le cimetière
127/2023

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu les articles L 2212-1, 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la tempête CIARANA en date du 02 novembre 2023,

Vu le danger que représente la toiture de l'église dont les tuiles se détachent,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au cimetière,

ARRETE

Article 1 : Il est strictement interdit à toute personne de pénétrer dans le cimetière. Cette interdiction sera matérialisée par des barrières et par affichage du présent arrêté.

Article 2 : Mme Lydie GUILBERT, A.S.V.P, Agent de Prévention et le service technique sont chargés chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le vendredi 03 novembre 2023
Le Maire,

Alain Mension

